



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Nom de la compétition : **TRANSMANCHE en DOUBLE et en EQUIPAGE**

Ouvert aux Figaro 3 en Solitaire

Dates complètes : **du 22/05/2026 au 25/05/2026**

Lieu : **port de L'Aber Wrac'h 29870 LANDEDA**

Autorité Organisatrice : **Yacht Club des Abers**

Grade : **5B**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, et la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 22h et 06h30 (TU+2)

1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

En cas de force majeure, la Direction de Course pourra être amenée à formuler des directives spécifiques auxquelles les concurrents devront se conformer. Elles pourront donc modifier certaines règles de l'Avis de Course et/ou des Instructions de Course.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, de retarder ou d'annuler la course. Il pourra en fonction des conditions météorologiques proposer un parcours de substitution.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au rez-de-chaussée du local du Yacht Club des Abers. Ils seront également mis en ligne à l'adresse : www.yc-abers.fr

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **numéro 72**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent **gérer tout équipement ou placer la publicité fournie** par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : **à proximité immédiate du Yacht Club et de la Capitainerie du port.**
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME

6.1

Date	Heure	
Jeudi 21 mai	À partir de 14 h 00	Contrôle de jauge et sécurité et confirmation des inscriptions
Vendredi 22 mai	9 h à 12 h	Suite contrôle de jauge et sécurité et des inscriptions
	14 h	Clôture de la chaîne « Confirmation des inscriptions »
	14 h 30	Affichage de la liste des bateaux avec leur coefficient ainsi que les groupes de classement
	15 h 30	Briefing obligatoire d'un membre de l'équipage au CVL
Samedi 23 mai	En course	
Dimanche 24 mai	En course	
Lundi 25 mai	Fermeture de ligne à 12 h (TU+2)	

- 6.2 L'heure prévue pour le 1^{er} signal d'avertissement est **à 17 h 52 (TU+2) le vendredi 22 mai 2026**
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

- 7.1 Les pavillons de classe sont des flammes de couleur qui seront définies et remises lors du briefing avec tous les documents officiels. Tous les concurrents en course devront arborer dans le patacas le pavillon « C » Charlie avec la flamme de leur série.
- 7.2 Identification des bateaux
Un cagnard numéroté sera remis aux concurrents lors de la remise des documents officiels. La fixation de ce cagnard sera disposée sur la partie Tribord arrière et devra être faite de façon à ce que ce dernier reste totalement visible tout au long de la course.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LE PARCOURS

- 9.1 Le parcours est décrit en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Pointage officiel à une marque :
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Marques de Départ	Marques de Parcours N° 1	Marques d'Arrivée
Tourelle latérale tribord « Roche aux Moines » Position approximative : 48° 36'.05 N ; 004° 34'.20 W	Tout le balisage latéral du Grand Chenal Marque cardinale Est Petit Pot de Beurre à laisser à Tribord (48°37'.111N ; 004°36'.224W)	Feu latéral Tribord d'entrée du port de l'Aber Wrac'h avec l'alignement d'un triangle lumineux situé sur le toit du Yacht Club
	A l'aller, le Libenter sera à contourner et à laisser à Tribord (position 48°37'.5 N ; 004°38'.5W)	
	HAND DEEPS Position 50°12'700 N ; 004°21'150W	
	Au retour, le Libenter sera à contourner et à laisser à Bâbord	
	Tout le balisage latéral du Grand Chenal Marque cardinale Est Petit Pot de Beurre à laisser à Bâbord (48°37'.111N ; 004°36'.224W)	



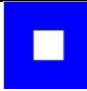

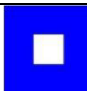

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord **le côté parcours de la tourelle latérale Tribord « Roche aux Moines » à l'extrémité bâbord**.

12.2 Les départs seront donnés en application de la RCV 26 avec **un signal d'avertissement 8 minutes avant le départ**

H-8 mn	Envoi Pavillon de série (1 couleur par série)	
H-4 mn	Envoi Pavillon préparatoire P	 
H-1 mn	Affalé Pavillon préparatoire P	 
H	Affalé Pavillon de série	 Départ

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 L'ordre de départ des différents groupes sera annoncé lors du briefing.

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **60 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2)

12.6 Rappel Individuel :

Les concurrents OCS seront prévenus au plus tôt 1 minute après le signal de départ par VHF, et/ou par un bateau du Comité de course (cela modifie RCV 29.1). L'absence d'émission ou de réception VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation. (Ceci modifie la RCV 62.1)

En cas de rappel individuel, le pavillon « X » restera envoyé jusqu'à ce que les bateaux OCS soient revenus entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, mais pas plus de 60mn après le signal de départ temps d'ouverture de ligne, précisé ci-dessus. Ceci modifie la RCV 29.1.

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera matérialisée par le prolongement de la ligne joignant l'alignement du feu d'entrée latéral tribord (48°36'.0 N-004°33'.6 W) du port de l'Aber Wrac'h et un triangle lumineux situé sur le toit du Yacht Club des Abers. A l'approche de l'arrivée, les concurrents devront se signaler par VHF 72 avant le passage de la Tourelle BREAC'H VER. (Voir schéma en annexe).
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 Rappel individuel et pénalités de départ :
RCV 29.1 non réparée : pénalité de 1 heure sans instruction [DP].

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Pour tous les bateaux la ligne d'arrivée sera **fermée le Lundi 25 mai à 12h00**. Les concurrents n'ayant pas franchi la ligne pour 12h00 sont tenus de pouvoir signaler leur position et d'utiliser le moyen le plus rapide pour rejoindre le port. Ils seront classés « **DNF** ».

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'étage du Yacht Club des Abers. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course.
- 17.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'étage du Yacht Club des Abers. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information et sur le site Jury Décisions de la FFV (lien : [Jury Decisions: Events](#)).
- 17.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Communication radio et téléphone

18. CLASSEMENT

- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de : **1**.
- 18.2 Les bateaux jaugés Osiris Habitable courent en temps compensé selon la formule :
Temps compensé = Temps réel x TMF ; le TMF étant celui du certificat de jauge en cours de validité.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 **[DP] [NP]** Un émargement « Départ » sera mis en place lors du briefing lors de la remise de la flamme de classe. L'émargement retour se fera sous la forme de remise du document de « Déclaration de parcours » qui doit être remis au PC Course **dans l'heure d'arrivée** du concurrent.
- 19.2 Un bateau qui abandonne la course doit le signaler à la direction de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course **est le canal**
- 19.4 Utilisation du Bout Dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.5 Dans les chenaux, au niveau du Rail, des DST (Dispositif de séparation de trafic), l'attention des concurrents est attirée sur les dangers que représente le franchissement de ces passages difficiles. Une grande vigilance est donc nécessaire à l'approche de ceux-ci.
- 19.6 Le comité d'organisation pourra demander aux concurrents la présentation du livre de bord mentionnant tous les événements survenus lors de la traversée avec heure et lieu où se sont produits ces incidents, ainsi qu'une sauvegarde informatique de la trace du parcours GPS.

Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire.

19.7 Procédure d'abandon

[DP] [NP] Tout bateau qui abandonne doit impérativement rentrer sa flamme de course et le pavillon « Charlie » et **tout mettre en œuvre pour prévenir dès que possible la Direction de course**, François Sérurier 06 33 02 81 28 par SMS ou Téléphone, éventuellement en rejoignant le port le plus proche.

19.8 Utilisation du moteur (RCV 42.3(i))

Quand, par suite de conditions météorologiques générant des vents faibles, les possibilités d'évolution des bateaux se trouveront réduites au point d'entraîner un risque de collision imminent avec des navires faisant route dans des zones à forte densité de trafic, les concurrents seront autorisés à utiliser le moteur pour éviter une collision dans les conditions prescrites par la RCV 42.3 (i). Immédiatement après cette manœuvre les concurrents devront informer le Directeur de course. Après l'arrivée, ils devront déposer un rapport détaillé auprès du Comité de course dans le temps limite du dépôt des réclamations.

Informations pratiques :

Utilisation de la double veille VHF	Canal 16 et 72 (double veille obligatoire)
Téléphone Yacht Club des Abers	07 83 14 42 96 / 02 98 04 92 60
Cross Corsen	VHF canal 16 ; Tél :02 98 89 31 31 Tel 196

Cross Gris-Nez (Cross international)	Tél : 00 33 3 21 87 21 87
Sémaphore de Brignogan	Tél : 02 98 83 50 84 ; VHF canal 10 ou 16
Capitainerie port de l'Aber Wrac'h	VHF canal 09
SAMU	Tél : 15 ou Samu Toulouse (Centre consultations médicales maritimes) Tél : 00 33 5 34 39 33 33

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.2 Le comité de course affichera le vendredi 22 mai à 14h30, la liste des bateaux inscrits avec leur coefficient, il invite les skippers à venir consulter cette liste et précise qu'il ne recevra pas d'éventuelles contestations après 15h (Cf. I.C. 5.1)
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Le bateau Comité sera identifié de la façon suivante : **Flamme du Yacht Club des Abers.**

23. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

25 COMMUNICATION RADIO

L'équipement d'une V.H.F fixe est obligatoire.

La double veille canal 16 et devra être assurée.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

26. PRIX

Un prix sera attribué aux trois premiers concurrents de chaque série

27 DECHARGE de RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, décision de courir. (**La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité**). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cas de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

28 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 million d'euros par incident, ou son équivalent.

ARBITRES DESIGNES :

Directeur de Course : François SERUZIER

Président du Jury : Olivier GACHES

Juge : Tanguy ALES

Président du Comité de Course : Mr Alan JACQUEMOND

Président du Comité Technique : Mr Alexandre GUYOT

Horaires des marées à l'Aber Wrac'h (heure légale) TU + 2

Date	Coefficient	Heures Basse mer	Heures Pleine mer
Vendredi 22 mai	59	17h10	23h08
Samedi 23 mai	55	05h49 18h16	11h51
Dimanche 24 mai	52 51	06h57 19h26	00h18 13h04
Lundi 25 mai	50	08h05	01h31

Organisation : Yacht Club des Abers, tél : 02 98 04 92 60

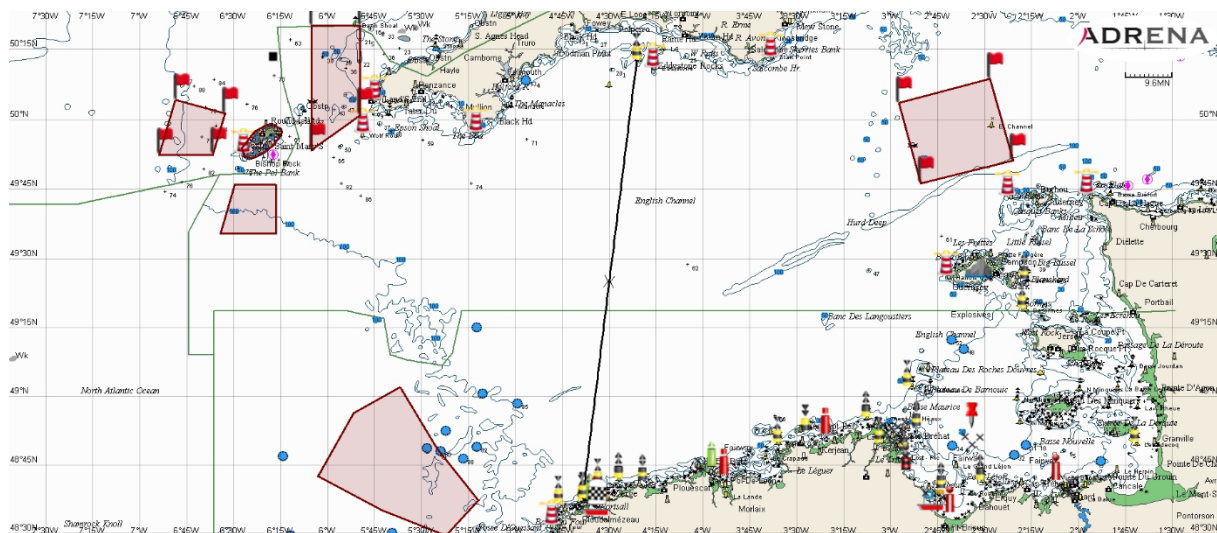
pendant la course 07 83 14 42 96

Courriel : yacht.club.abers@gmail.com

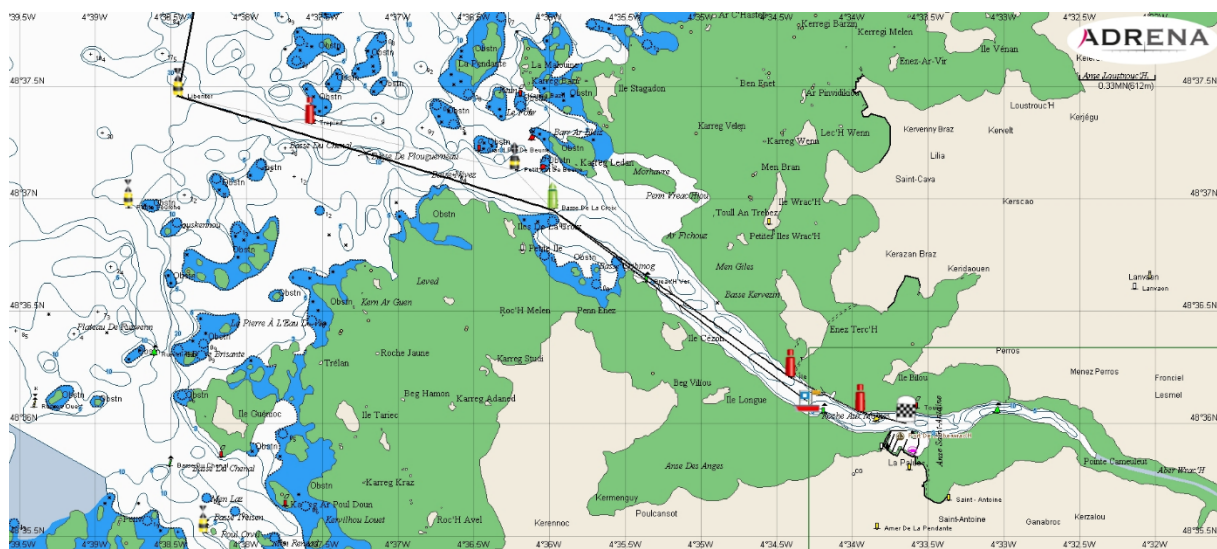
Site Web : www.yc-abers.fr

Direction de course : François Sérurier 06 33 02 81 28

ZONE de COURSE



CHENAL L'ABER WRAC'H



ANNEXE 1 : PARCOURS

Annexe parcours Transmanche 2026

Parcours Aber Wrach – Hand Deeps - Aber Wrach : 200 Milles

Ordre	Waypoint		Côté requis	Position
	DEPART Transmanche			Cf IC 10
1	Bouée latérale tribord Basse de la CROIX	Contourner	Bâbord	48°36'950 N 004°35'980 W
2	Bouée cardinale Est Petit Pot de Beurre	Laisser	Tribord	48°37'130 N 004°36'230 W
3	Bouée cardinale ouest LIBENTER	Contourner	Tribord	48°37'456 N 004°38,450 W
4	Bouée cardinale ouest Hand Deeps	Contourner	Bâbord	50°12'700 N 004°21'150 W
5	Bouée cardinale ouest LIBENTER	Contourner	Bâbord	48°37'456 N 004°38'450 W
6	Bouée cardinale Est Petit Pot de Beurre	Laisser	Bâbord	48°37'130 N 004°36'230 W
7	Bouée latérale tribord Basse de la Croix	Contourner	Tribord	48°36'950 N 004°35'980 W
8	Bouée latérale bâbord Enez Terc'h	Laisser	Bâbord	48°36'210 N 004°34'410 W
9	Arrivée Transmanche			Cf IC 10

Les positions des marques données dans le tableau de parcours sont issues du logiciel de navigation ADRENA

En l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un « pavillon M », les skippers devront passer à la position géographique de cette marque en « Latitude et Longitude », référencée dans les documents nautiques officiels. Ils devront passer à cette position conformément aux dispositions de la définition des RCV « effectuer le parcours »

Le balisage latéral du chenal principal d'accès au port de l'Aber Wrach doit être respecté

ANNEXE 2 : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques du parcours. (Ceci modifie la RCV 32).

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Classe » des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

Les concurrents effectueront un auto pointage.